PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA

Mardi 2 février 2021

Suivant l'Arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public et les membres du Conseil municipal sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Oka tenue à 19 h, à laquelle ont participé par vidéoconférence :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Joëlle Larente
Stéphanie Larocque
Jules Morin
Yannick Proulx
Steve Savard

Sont également présents :

Le directeur général, M. Charles-Élie Barrette
La responsable des communications et du tourisme, Mme Colette Beaudoin

Absence motivée :

Monsieur le conseiller Jérémie Bourque

La participation citoyenne via le Web diffusion est au nombre de 20 personnes.

Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, monsieur le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

Point d'information générale du maire, M. Pascal Quevillon

Monsieur le maire Pascal Quevillon apporte des précisions sur les sujets suivants :

- Sondage ciblé concernant l'ajout de lampadaires sur la rue Empain;
- Communiqué concernant le forage sur le site de G & R Recyclage par Environnement Canada;
- L'envoi du compte de taxes d'ici la fin février;
- Information concernant la poursuite par le Conseil Mohawk de Kanesatake;
- Les journées de la persévérance scolaire du 15 au 19 février 2021;
- La semaine des enseignants;
- Mandat à Tourisme Basses-Laurentides pour la tenue du Marché public d'Oka.

2021-02-30 **<u>Adoption de l'ordre du jour</u>**

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance ordinaire du 2 février 2021
1.2 Point d'information générale du maire Pascal Quevillon

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021
3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2021

4. CORRESPONDANCE

4.1. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Annonce à la Municipalité de l'obtention d'une subvention au montant de 58 692,06 $ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2020
(*Pour l'année 2019, le montant était de 60 747 $ et pour l'année 2018 45 410 $*)

4.2. Fédération québécoise des municipalités
La Fédération québécoise des municipalités (FQM) a accepté de s'associer à la campagne nationale ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » lancée hier par l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 Comptes payés et à payer
6.2 Rémunération des employés municipaux pour l'année 2021 – Augmentation de 0,5 %
6.3 Location de locaux auprès de l'Abbaye d'Oka pour de l'entreposage pour un montant de 10 000 $ plus les taxes applicables, payables en deux versements, pour les mois de décembre 2020, janvier, février et mars 2021
6.4 Attribution d'un mandat à la firme DHC avocats afin de représenter la Municipalité d'Oka dans la poursuite : Les Mohawks de Kanesatake c. La Municipalité d'Oka, le Procureur général du Québec, le Procureur général du Canada et M. Grégoire Gollin
6.5 Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier quant à l'embauche d'une commis de bibliothèque, poste temporaire, temps partiel, et de la coordonnatrice du camp de jour, poste temporaire, temps partiel

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Rapport mensuel pour le service de l'urbanisme et de l'environnement

7.2 Demande de dérogation mineure : 361, rue Girouard (lot 5 700 286, matricule 5736-61-6517) : Marge avant

7.3 Demandes d'approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les immeubles suivants :

- 200, rue Saint-Michel (lot 5 700 503, matricule 5835-57-9299) : nouvelle enseigne
- 102, rue Belleville (lot 5 699 362, matricule 5937-63-1534) : nouvelle construction;
- 134, rue Belleville (lot 5 699 143, matricule 5937-51-6162) : nouvelle construction

7.4 Demande à la Commission de la toponymie du Québec afin d'officialiser le nom de rue pour la nouvelle rue projetée dans le secteur du Mont-St-Pierre (lot 6 354 707)

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1. Rapport mensuel pour le service des travaux publics

8.2. Autorisation de recourir à un appel d'offres public pour le projet de réfection du chemin de la Pointe-aux-Anglais, du chemin des Chênes (du 22 au 80, rue des Chênes) et de la rue Champlain (de la rue Empain à la rue des Pèlerins)

8.3. Autorisation à recourir à un appel d'offres public pour la réfection du rang Saint-Isidore (de la route 344 près d'Agropur jusqu'au 115, rang Saint-Isidore)

8.4. Autorisation de recourir à un appel d'offres public pour la réfection de la rue Lapierre

8.5. Octroi d'un contrat à l'Entreprise M.R.Q pour le lignage de rue 2021 au montant de 21 585,52 $ plus les taxes applicables

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Achat d'une pompe d'eaux usées pour le poste de pompage Principal au montant de 13 790 $ plus les taxes applicables

9.2 Renouvellement des contrats d'entretien planifiés des génératrices pour les années 2021-2023 avec Cummins Canada ULC au montant de 15 607,08 $ plus les taxes applicables

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1. Rapport du service des loisirs et de la culture pour le mois de février 2021

10.2. Autorisation à la responsable du service des loisirs et de la culture à présenter une demande d'aide financière à la MRC Deux-Montagnes dans le cadre du Fonds de soutien au développement local pour le projet 3 siècles d'histoire et de culture pour l'année 2021

10.3. Autorisation à la responsable du service des loisirs et de la culture de présenter une demande dans le cadre du Programme d'assistance financière aux manifestations locales pour la fête nationale 2021

10.4. Attribution du nom « David Saint-Jacques » au parc municipal attenant au Centre communautaire de la Pointe-aux-Anglais

10.5. Paiement de la contribution 2021 au Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides (Réseau Biblio des Laurentides) au montant de 18 864,60 $ plus les taxes applicables

11. COMMUNICATIONS ET TOURISME

11.1. Acceptation de l'entente de service de Tourisme Basses-Laurentides relative à la gestion et l'organisation du Marché public d'Oka 2021 au montant de 13 500 $ plus les taxes applicables

11.2. Octroi d'un contrat à l'entreprise Services graphiques Deux-Montagnes pour l'impression des six (6) éditions de l'Infolokal pour l'année 2021 au montant de 8 496 $ plus les taxes applicables (4 demandes de prix)

11.3. Autorisation à la responsable des communications et du tourisme à demander une contribution financière auprès d'Hydro-Québec dans le cadre du volet « Dons et commandites – maximiser l'impact social sur la collectivité » pour le projet 3 siècles d'histoire et de culture

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1. Rapport mensuel pour le service de la sécurité incendie pour le mois de janvier 2021

12.2. Modification de la résolution 2019-11-406 : Nomination du coordonnateur municipal de la sécurité civile, de son substitut et constitution du comité municipal de sécurité civile

13. AFFAIRES DU CONSEIL

13.1. Proclamation des journées de la persévérance scolaire du 15 au 19 février 2021

14. AUTRES SUJETS

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-02-31 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021**

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

2021-02-32 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2021**

Sur la proposition du conseiller Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2021.

ADOPTÉE

Correspondance

1. **Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**
   Annonce à la Municipalité de l'obtention d'une subvention au montant de 58 692,06 $ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2020 (pour l'année 2019, le montant était de 60 747 $, et pour l'année 2018 le montant était de 45 410 $)

2. **Fédération québécoise des municipalités**
   La Fédération québécoise des municipalités (FQM) a accepté de s'associer à la campagne nationale ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » lancée hier par l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Monsieur le maire ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 19 h 18.

Les questions posées au Conseil concernent les items de l'ordre du jour 6.4 et 10.2.

N'ayant plus de questions le maire clôt la période de questions à 19 h 52.

2021-02-33 Comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer;

CONSIDÉRANT que ces rapports sont annexés au procès-verbal inscrit au registre des procès-verbaux;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les factures à payer au 2 février 2021 au montant de 218 709,06 $, les factures payées au 2 février 2021 au montant de 679 613,12 $ et les salaires nets du 20 janvier 2021 (personnel et Conseil) au montant de 55 458,61 $ soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Charles-Élie Barrette, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour les comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite Municipalité.

Charles-Élie Barrette
Directeur général

2021-02-34 **<u>Rémunération des employés municipaux pour l'année 2021 – Augmentation de 0,5 %</u>**

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de rémunération des employés de la Municipalité d'Oka aux termes de la résolution 2020-10-292;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.1 de ladite Politique, le 1er janvier de chaque année, l'échelle salariale entière est indexée;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général datée du 27 janvier 2021;

Sur la proposition de la conseillère Stéphanie Larocque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE ce Conseil accorde aux employés municipaux et employés de niveau-cadre une augmentation de salaire de 0,5 % pour l'année 2021, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2021.

ADOPTÉE

2021-02-35 **<u>Location de locaux auprès de l'Abbaye d'Oka pour de l'entreposage pour un montant de 10 000 $ plus les taxes applicables, payables en deux versements, pour les mois de décembre 2020, janvier, février et mars 2021</u>**

CONSIDÉRANT qu'étant donné un manque d'espace, la Municipalité d'Oka utilise temporairement un bâtiment situé sur le site de l'Abbaye d'Oka pour y faire l'entreposage de divers outils et équipements;

CONSIDÉRANT que le Groupe Connexion inc., propriétaire de l'Abbaye d'Oka, demande à la Municipalité d'Oka de défrayer le coût de la location dudit bâtiment au montant de 2 500 $ mensuellement plus les taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise la location du bâtiment situé sur le site de l'Abbaye d'Oka pour les mois de décembre 2020, janvier, février et mars 2021, et autorise le paiement, en deux versements, de la facture au montant de 10 000 $ plus les taxes applicables pour ladite location;

QUE ce Conseil autorise, si nécessaire, une prolongation de la location du bâtiment au-delà du 31 mars 2021 pour un montant de 2 500 $ mensuellement plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement;

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

2021-02-36 **<u>Attribution d'un mandat à la firme DHC avocats afin de représenter la Municipalité d'Oka dans la poursuite : Les Mohawks de Kanesatake c. La Municipalité d'Oka, le Procureur général du Québec, le Procureur général du Canada et M. Grégoire Gollin</u>**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka doit être représentée par un procureur pour se défendre dans la cause : Les Mohawks de Kanesatake c. La Municipalité d'Oka, le Procureur général du Québec, le Procureur général du Canada et M. Grégoire Gollin;

Sur la proposition du conseiller Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil attribue un mandat à la firme DHC avocats afin de représenter la Municipalité d'Oka dans la poursuite : Les Mohawks de Kanesatake c. La Municipalité d'Oka, le Procureur général du Québec, le Procureur général du Canada et M. Grégoire Gollin afin d'être représentée par un procureur dans ladite cause.

ADOPTÉE

2021-02-37 **<u>Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier quant à l'embauche d'une commis de bibliothèque, poste temporaire, temps partiel, et de la coordonnatrice du camp de jour, poste temporaire, temps partiel</u>**

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soumet en pièces jointes pour en faire partie intégrante, la liste comportant les embauches effectuées selon le paragraphe d) de l'article 3.3 du Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires numéro 2016-147, pour information au Conseil municipal et selon ce qui suit :

- Service des loisirs et de la culture : Mme Claudine Mainville à titre de commis de bibliothèque et Mme Alexandra Guinard à titre de coordonnatrice du camp de jour au sein du service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

<u>Rapport mensuel pour le service de l'urbanisme et de l'environnement</u>

Le conseiller Yannick Proulx présente le rapport mensuel pour le service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de janvier 2021.

2021-02-38 **<u>Demande de dérogation mineure : 361, rue Girouard (lot 5 700 286, matricule 5736-61-6517) : Marge avant</u>**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée au service de l'urbanisme le 26 novembre 2020 pour autoriser l'implantation d'un garage attenant qui sera situé à une distance de 3 mètres de la limite de propriété avant au lieu du minimum requis de 7 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure a été présentée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la réunion régulière tenue le 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 4.2 du Règlement numéro 2013-113 portant sur les dérogations mineures, il est stipulé qu'une dérogation mineure peut être accordée dans de tels cas;

CONSIDÉRANT que la nature et les effets de la dérogation mineure respectent les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation 2020-12-04 du CCU;

Sur la proposition du conseiller Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par le requérant du 361, rue Girouard (lot 5 700 286) pour autoriser l'implantation d'un garage attenant qui sera situé à une distance de 3 mètres de la limite de propriété avant au lieu du minimum requis de 7 mètres.

ADOPTÉE

2021-02-39 **<u>Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale</u>**

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a analysé lors de sa réunion régulière tenue le 19 janvier 2021 les demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivantes à l'égard desquelles s'applique le Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que les demandes d'approbation de PIIA sont conformes aux Règlements concernant le zonage numéro 2016-149, concernant le lotissement numéro 2016-150 et concernant la construction numéro 2016-151;

CONSIDÉRANT que les demandes de PIIA répondent à la majorité des critères d'évaluation du Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants tels que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme :

Immeuble visé	Description
1) 200, rue Saint-Michel Lot : 5 700 503 Matricule : 5835-57-9299	**D'approuver la demande de PIIA-2021-01-03 pour une nouvelle enseigne rattachée au bâtiment principal** Le revêtement de l'enseigne sera composé de vinyle. La couleur de l'enseigne sera composée d'un fond noir avec une inscription en blanc et d'un fond blanc avec une inscription en noir et jaune.
2) 102, rue Belleville Lot : 5 699 362 Matricule : 5937-63-1534	**D'approuver la demande de PIIA-2021-01-04 pour une nouvelle construction unifamiliale isolée** Le revêtement de toiture sera composé d'un revêtement de

	bardeaux d'asphalte de couleur noir deux tons; Les portes et les fenêtres seront de couleur blanc; Les portes de garage seront de couleur blanc; Les fascias et soffites seront de couleur blanc; Le revêtement de la façade avant sera composé d'un parement de pierre de couleur gris Nuancé Scandina de la compagnie Permacon et d'un revêtement horizontal en Canexel de couleur gris granite. Le revêtement des façades latérales et arrière comprendra un revêtement horizontal en Canexel de couleur gris granite. **Conditionnellement à ce qu'un plan projet d'implantation soit réalisé par un arpenteur-géomètre.**
3) 134, rue Belleville Lot : 5 699 143 Matricule : 5937-51-6162	**D'approuver la demande de PIIA-2021-01-05 pour une nouvelle construction unifamiliale isolée** Le revêtement de toiture sera composé d'un revêtement de bardeaux d'asphalte de couleur noir deux tons; Les portes et les fenêtres seront de couleur noir. Les portes de garage seront de couleur noir. Les fascias et soffites seront de couleur noir. Le revêtement de la façade avant sera composé d'un parement de pierre de couleur vanille et gris argenté de la compagnie Techno bloc et d'un revêtement horizontal en aluminium de couleur brun. Le revêtement de la façade latérale droite et arrière comprendra un revêtement horizontal en Canexel de couleur gris classique. Le revêtement de la façade latérale gauche comprendra un revêtement horizontal en Canexel de couleur gris classique et un revêtement horizontal d'aluminium brun. **Conditionnellement à ce que la façade gauche adjacente à la rue du Verger soit composée de pierre jusqu'au-dessous des allèges de fenêtre et que cinq (5) arbres soient plantés en cour arrière.**

ADOPTÉE

2021-02-40 **Demande à la Commission de la toponymie du Québec afin d'officialiser le nom de rue pour la nouvelle rue projetée dans le secteur du Mont-Saint-Pierre (lot 6 354 707)**

CONSIDÉRANT que la Commission de toponymie du Québec est l'organisme responsable de la gestion et de l'officialisation des noms de lieux du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle rue est en cours de construction dans le secteur du Mont-Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT qu'un sondage a été distribué aux citoyens du Mont-Saint-Pierre les invitant à voter pour le nom de la nouvelle rue;

CONSIDÉRANT que le nom de rue ayant reçu le plus de votes est « rue de la Chantecler »;

CONSIDÉRANT que ce nom prend son origine d'une race de poule créée à l'Abbaye d'Oka;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise le dépôt du nom de rue « rue de la Chantecler » en vue de l'officialiser auprès de la Commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉE

Rapport mensuel pour le service des travaux publics

Le directeur général Charles-Élie Barrette présente le rapport mensuel pour le service des travaux publics pour le mois de janvier 2021.

2021-02-41 **Autorisation de recourir à un appel d'offres public pour le projet de réfection du chemin de la Pointe-aux-Anglais, du chemin des Chênes (du 22 au 80, rue des Chênes) et de la rue Champlain (de la rue Empain à la rue des Pèlerins)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de pavage sur le chemin de la Pointe-aux-Anglais, du chemin des Chênes (du 22 au 80, rue des Chênes), et de la rue Champlain (de la rue Empain à la rue des Pèlerins);

Sur la proposition de la conseillère Stéphanie Larocque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise le directeur des travaux publics de recourir à un appel d'offres public le projet de réfection du chemin de la Pointe-aux-Anglais, du chemin des Chênes (du 22 au 80, rue des Chênes), et de la rue Champlain (de la rue Empain à la rue des Pèlerins);

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des travaux publics.

ADOPTÉE

2021-02-42 **<u>Autorisation à recourir à un appel d'offres public pour la réfection du rang Saint-Isidore (de la route 344 près d'Agropur jusqu'au 115, rang Saint-Isidore)</u>**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réfection du rang Saint-Isidore pour un segment situé entre la route 344, près d'Agropur, jusqu'au 115, rang Saint-Isidore, sur une distance de 675 mètres, ainsi que le remplacement de deux (2) ponceaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté le 19 mars 2020 le Règlement d'emprunt numéro 2020-216 décrétant une dépense de 2 215 369 $ et un emprunt de 2 215 369 $ pour des travaux de réfection routière sur diverses routes municipales pour un terme maximal de 15 ans;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise le directeur général à recourir à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réfection du rang Saint-Isidore pour un segment situé entre la route 344, près d'Agropur, jusqu'au 115, rang Saint-Isidore, sur une distance de 675 mètres, ainsi que le remplacement de deux (2) ponceaux;

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur général.

ADOPTÉE

À 20 h 06, la conseillère Stéphanie Larocque quitte la séance par vidéoconférence.

À 20 h 07, la conseillère Stéphanie Larocque rejoint la séance par vidéoconférence.

2021-02-43 **<u>Autorisation de recourir à un appel d'offres public pour la réfection de la rue Lapierre</u>**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de pavage sur la rue Lapierre;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise le directeur des travaux publics de recourir à un appel d'offres public pour le projet de réfection de la rue Lapierre;

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des travaux publics.

ADOPTÉE

2021-02-44 **<u>Octroi d'un contrat à l'Entreprise M.R.Q pour le lignage de rue 2021 au montant de 21 585,52 $ plus les taxes applicables</u>**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au lignage routier et divers autres sites;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'Entreprise M.R.Q. datée du 25 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que l'Entreprise M.R.Q. maintient ses prix unitaires depuis 2016;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil octroi un contrat à l'Entreprise M.R.Q. pour la réalisation du lignage routier et divers autres sites pour l'année 2021 au coût de 21 585,52 $ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement;

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

2021-02-45 **<u>Achat d'une pompe d'eaux usées pour le poste de pompage Principal au montant de 13 790 $ plus les taxes applicables</u>**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement de la pompe #2 au poste de pompage Principal;

CONSIDÉRANT que KSB Pumps inc. est le seul manufacturier pouvant fournir ladite pompe sans avoir de modifications à faire au poste;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil accepte autorise l'achat d'une pompe d'eaux usées pour le poste de pompage Principal auprès de KSB Pumps inc. au montant 13 790 $ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée à l'excédent de fonctionnement non affecté;

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

2021-02-46 **<u>Renouvellement des contrats d'entretien planifiés des génératrices pour les années 2021-2023 avec Cummins Canada ULC au montant de 15 607,08 $ plus les taxes applicables</u>**

CONSIDÉRANT que les ententes d'entretien planifié des génératrices portant les numéros d'unité PM1657, PM1845, PM1881, PM2676, PM2677 et PM5981 sont arrivées à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de Cummins Canada ULC au montant de 15 607 $ plus les taxes applicables pour la période du 11 janvier 2021 au 31 janvier 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des services techniques d'octroyer le contrat pour l'entretien planifié des génératrices à Cummins Canada ULC;

Sur la proposition du conseiller Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil accepte l'offre de services reçue de Cummins Canada ULC quant au renouvellement des ententes d'entretien planifié pour les génératrices portant les numéros d'unité PM1657, PM1845, PM1881, PM2676, PM2677 et PM5981 au montant de 15 607,08 $ plus les taxes applicables, soit 867,06 $ par année par génératrice, pour la période du 11 janvier 2021 au 31 janvier 2024;

QUE ce Conseil autorise le directeur des services techniques, M. Christian Leduc, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Oka, lesdites ententes;

QUE cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement;

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

<u>Rapport du service des loisirs et de la culture pour le mois de février 2021</u>

Le directeur général Charles-Élie Barrette présente le rapport mensuel pour le service des loisirs et de la culture.

2021-02-47 **<u>Autorisation à la responsable du service des loisirs et de la culture à présenter une demande d'aide financière à la MRC Deux-Montagnes dans le cadre du Fonds de soutien au développement local pour le projet 3 siècles d'histoire et de culture pour l'année 2021</u>**

CONSIDÉRANT que l'année 2021 est une année de référence historique pour la Municipalité d'Oka puisque la Mission du Lac des Deux-Montagnes, à l'origine de la fondation de la Municipalité, a été établie en 1721;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka souhaite célébrer les 3 siècles d'histoire et de culture par l'organisation d'activités et d'événements commémoratifs, par le déploiement d'une signature visuelle thématique et par des legs pour les générations futures;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise la responsable du service des loisirs et de la culture, Mme Marie-Ève Maillé, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de soutien au développement local offert par la MRC Deux-Montagnes pour le projet 3 siècles d'histoire et de culture pour l'année 2021;

QUE ce Conseil autorise la responsable du service des loisirs et de la culture, Mme Marie-Ève Maillé, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Oka, tout document donnant effet à la présente résolution;

QUE la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés à la responsable du service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

2021-02-48 **Autorisation à la responsable du service des loisirs et de la culture de présenter une demande dans le cadre du Programme d'assistance financière aux manifestations locales pour la fête nationale 2021**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka souhaite la tenue de l'événement de la fête nationale en 2021;

CONSIDÉRANT que cette fête est très populaire auprès de la population okoise;

Sur la proposition du conseiller Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise la responsable du service des loisirs et de la culture, Mme Marie-Ève Maillé, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière aux manifestations locales pour la fête nationale 2021 et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Oka, tout document donnant effet à la présente résolution;

QUE la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés à la responsable du service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

2021-02-49 **Attribution du nom « David Saint-Jacques » au parc municipal attenant au Centre communautaire de la Pointe-aux-Anglais**

CONSIDÉRANT que l'usage de la toponymie permet de cristalliser notre sentiment d'appartenance à notre patrimoine collectif;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka a souhaité tenir un processus de consultation citoyenne afin de trouver une dénomination distinctive au parc municipal attenant au Centre communautaire de la Pointe-aux-Anglais;

CONSIDÉRANT qu'un comité de travail a été formé comme suit afin de présenter une proposition de noms à la population :

- M. Pascal Quevillon (Maire);
- Mme Lucie Béliveau (Représentante de la Société d'Histoire d'Oka);
- M. Érik Laframboise (Représentant du Club Optimiste);
- Mme Stéphanie Laroque (Représentante de RécréOka et conseillère municipale du district de la Pointe-aux-Anglais);
- Mme Marie-Ève Maillé (Responsable du service des loisirs et de la culture);
- Mme Colette Beaudoin (Responsable du service des communications et du tourisme);

CONSIDÉRANT les choix et les descriptifs retenus par le comité de travail :

- Parc David Saint-Jacques : David Saint-Jacques est un astronaute de l'Agence spatiale canadienne (ASC). Titulaire d'un Baccalauréat en génie physique, d'un doctorat en astrophysique, d'un doctorat en médecine, Dr Saint-Jacques est né le 6 janvier 1970 à Québec et a grandi à Saint-Lambert. Passionné par la randonnée, le vélo, le ski, l'aviron et la voile, il n'est pas étonnant qu'Oka fût un paradis estival pour l'astronaute durant sa jeunesse , un lieu d'aventure, d'exploration et de découvertes. Ses parents occupent toujours le chalet familial dans le secteur de la Pointe-aux-Anglais;

- parc de la Pointe-aux-Anglais : identifié par un nom neutre et intemporel, le parc de la Pointe-aux-Anglais évoque une affiliation naturelle entre le territoire et sa population;

- parc du Phare : Le phare de la Pointe-aux-Anglais fait partie du patrimoine historique du secteur. Bâti en 1872 sur le quai, le phare fut déplacé en 1907 suite au naufrage du Maude, un bateau à vapeur qui a sombré à l'automne précédent. Érigé sur une colline, il devait former avec le quai un alignement qui définissait un couloir maritime plus sécuritaire sur le lac des Deux Montagnes. Le phare de la Pointe-aux-Anglais tel qu'on le connaît aujourd'hui fut rebâti en 1936;

CONSIDÉRANT qu'un sondage a été mené du 23 novembre au 18 décembre 2020 afin de consulter les citoyens pour la dénomination officielle du parc municipal attenant au Centre communautaire de la Pointe-aux-Anglais;

CONSIDÉRANT que soixante-douze (72) votes ont été compilés comme suit :

- Parc David Saint-Jacques : 38
- Parc du Phare : 20
- Parc de la Pointe-aux-Anglais : 13
- Autre : 1 (parc Guy-Racicot)

CONSIDÉRANT que la majorité des votes est en faveur du nom « parc David Saint-Jacques »;

Sur la proposition de la conseillère Stéphanie Larocque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil municipal procède à l'attribution officielle du nom « David Saint-Jacques » au parc municipal attenant au Centre communautaire de la Pointe-aux-Anglais.

ADOPTÉE

2021-02-50 **<u>Paiement de la contribution 2021 au Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides (Réseau Biblio des Laurentides) au montant de 18 864,60 $ plus les taxes applicables</u>**

CONSIDÉRANT la signature de la convention de service entre le Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides et la Municipalité d'Oka, ayant pour objet de déterminer les services de bibliothèque que la Municipalité désire acquérir du CRSBPL et de définir les responsabilités et obligations des parties aux termes de la résolution 2012-09-244;

CONSIDÉRANT que ladite convention signée le 24 septembre 2012 est renouvelable automatiquement d'année en année du 1er janvier au 31 décembre aux mêmes termes et conditions à l'exception de la contribution annuelle;

CONSIDÉRANT que la contribution de la Municipalité pour l'année 2021 s'élève à 18 864,60 $ plus les taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil accepte de verser la contribution annuelle de 18 864,60 $ plus les taxes applicables au Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides tel que requis dans l'entente en vigueur, payable en deux versements égaux, les 1er mars et 1er juin 2021;

QUE cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement.

ADOPTÉE

2021-02-51 **<u>Acceptation de l'entente de service de Tourisme Basses-Laurentides relative à la gestion et l'organisation du Marché public d'Oka 2021 au montant de 13 500 $ plus les taxes applicables</u>**

CONSIDÉRANT que le Marché public contribue à la revitalisation et à la vitalité du noyau villageois tout en procurant une offre touristique et économique à valeur ajoutée pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'expertise de Tourisme Basses-Laurentides pour l'organisation et la réalisation de marchés publics;

CONSIDÉRANT que les frais de gestion et d'organisation de Tourisme Basses-Laurentides incluent le recrutement des exposants et la gestion des ententes, l'organisation et la gestion du site, l'animation hebdomadaire pour l'organisation et la réalisation du Marché public d'Oka, l'animation de la page Facebook, la collecte de données statistiques et la production d'un rapport final;

CONSIDÉRANT que l'entente de Tourisme Basses-Laurentides inclut des frais de gestion au montant de 4 620 $ plus les taxes applicables et des frais d'organisation au montant de 8 880 $ pour un montant total de 13 500 $ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le calendrier des versements est fixé comme suit : 30 % des frais sont chargés à la signature de l'entente, 30 % en date du 15 juin 2021 et 40 % à la remise du rapport final;

Sur la proposition du conseiller Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil accepte l'offre de service de Tourisme Basses-Laurentides pour l'organisation et la réalisation du Marché public d'Oka 2021;

QUE ce Conseil autorise le versement des frais de gestion de Tourisme Basses-Laurentides pour l'organisation et la réalisation du Marché public d'Oka pour l'année 2021 au montant de 13 500 $ plus les taxes applicables, payables en trois (3) versements, et ce, selon le calendrier de versement proposé;

QUE ce Conseil autorise la responsable du service des communications et du tourisme, Mme Colette Beaudoin, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Oka, ladite offre de service ainsi que tout document donnant effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement;

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés à la responsable du service des communications et du tourisme.

ADOPTÉE

2021-02-52 **Octroi d'un contrat à l'entreprise SGDM Services Graphiques Deux-Montagnes pour l'impression des six (6) éditions de l'Infolokal pour l'année 2021 au montant de 8 496 $ plus les taxes applicables**

CONSIDÉRANT que quatre (4) entreprises ont été invitées à déposer une offre de service pour l'impression des six (6) éditions de l'Infolokal de la Municipalité d'Oka pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que deux (2) des quatre (4) des entreprises invitées ont soumis un prix, excluant les taxes applicables, à savoir :

Entreprises	**Prix soumis**
SGDM Services Graphiques Deux-Montagnes	8 496 $ + 72 $ par insertion d'encart au besoin
Productions d'Imprimés Résultats inc.	9 260 $ + 85 $ par insertion d'encart au besoin

Sur la proposition de la conseillère Stéphanie Larocque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil octroie le contrat d'impression des six (6) éditions de l'Infolokal pour l'année 2021 à l'entreprise SGDM Services Graphiques Deux-Montagnes au montant de 8 496 $ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement;

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés à la responsable des communications et du tourisme.

ADOPTÉE

2021-02-53 **Autorisation à la responsable des communications et du tourisme à demander une contribution financière auprès d'Hydro-Québec dans le cadre du volet « Dons et commandites – maximiser l'impact social sur la**

collectivité » pour le projet 3 siècles d'histoire et de culture

CONSIDÉRANT que l'année 2021 est une année de référence historique pour la Municipalité d'Oka puisque la Mission du Lac des Deux-Montagnes, à l'origine de la fondation de la Municipalité, a été établie en 1721;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka souhaite célébrer ses 3 siècles d'histoire et de culture par l'organisation d'activités et d'événements commémoratifs, par le déploiement d'une signature visuelle thématique et par des legs pour les générations futures;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka souhaite réunir différents partenaires et organismes pour la planification de cette année de commémoration afin de créer un projet rassembleur et significatif pour la communauté;

CONSIDÉRANT que le programme de dons et commandites d'Hydro-Québec vise à soutenir la vitalité des régions du Québec, notamment pour le maintien ou l'amélioration de l'offre artistique et culturelle;

Sur la proposition du conseiller Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise la responsable des communications et du tourisme à demander une contribution financière auprès d'Hydro-Québec dans le cadre du volet « Dons et commandites – maximiser l'impact social sur la collectivité » pour le projet 3 siècles d'histoire et de culture;

QUE ce Conseil autorise la responsable du service des communications et du tourisme, Mme Colette Beaudoin, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Oka, tout document donnant effet à la présente résolution;

QUE la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés à la responsable du service des communications et du tourisme.

ADOPTÉE

Rapport mensuel pour le service de la sécurité incendie pour le mois de janvier 2021

Le conseiller Steve Savard présente le rapport mensuel pour le service de la sécurité incendie pour le mois de janvier 2021.

2021-02-54 **<u>Modification de la résolution 2019-11-406 : Nomination du coordonnateur municipal de la sécurité civile, de son substitut et constitution du comité municipal de sécurité civile</u>**

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT la nomination du coordonnateur municipal de la sécurité civile, de son substitut et constitution du comité municipal de sécurité civile aux termes de la résolution 2019-11-406;

CONSIDÉRANT la réorganisation administrative de la Municipalité en décembre 2020;

Sur la proposition de la conseillère Stéphanie Larocque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE M. Steven Wieland-Vienne soit nommé adjoint et substitut au coordonnateur municipal de la sécurité civile;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres du comité municipal de sécurité civile de la Municipalité d'Oka :

- Christian Leduc, coordonnateur municipal de la sécurité civile;
- Steven Wieland-Vienne, adjoint et substitut au coordonnateur municipal de la sécurité civile;
- Charles-Élie Barrette, représentant de l'administration;
- Sylvain Johnson, représentant du service incendie;
- Steven Wieland-Vienne, représentant des travaux publics;
- Mathieu Dubé, représentant du service de police;
- Marie-Ève Maillé, représentante du service aux sinistrés;
- Colette Beaudoin, représentante du service des communications.

ADOPTÉE

2021-02-55 **<u>Proclamation des journées de la persévérance scolaire du 15 au 19 février 2021</u>**

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire est un phénomène complexe qui porte de lourdes conséquences au niveau individuel, régional et national;

CONSIDÉRANT que les décideurs et les élus des Laurentides ont placé la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux tels que le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT que le Québec entier fait face à une crise sans précédent due à la pandémie de COVID-19 et que les impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants sont nombreux, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention d'un diplôme, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que le PREL est un organisme qui a pour mission de sensibiliser, de mobiliser et d'engager les jeunes, leur famille et

l'ensemble des acteurs du milieu autour de la persévérance scolaire et de la réussite éducative;

CONSIDÉRANT que les Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) organisent, du 15 au 19 février 2021, une nouvelle édition des Journées de la persévérance scolaire, sous le thème « Nos gestes, un + pour leur réussite », que celles-ci souhaitent rendre hommage cette année à la résilience dont font preuve les élèves et les étudiants, et qu'elles visent à générer des centaines de genres de la part de l'entourage et de la population, de manière à insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours, à contribuer à les motiver de poursuivre et à donner un élan pour terminer cette année hors de l'ordinaire;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

CONSIDÉRANT que ce Conseil est fier de valoriser l'éducation, la persévérance scolaire et l'importance des acteurs du milieu scolaire et communautaire;

CONSIDÉRANT que ce Conseil souhaite contribuer au développement d'actions municipales qui ont un impact positif sur la réussite éducative des jeunes de la Municipalité;

Sur la proposition du maire Pascal Quevillon, il est résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil proclame les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre Municipalité;

QUE ce Conseil appuie les Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé et des services sociaux, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire des Laurentides une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 39.

Les questions posées au Conseil concernent la prévision des revenus et des écarts au budget 2020, l'accès à la nature gratuitement aux citoyens d'Oka.

Un citoyen demand à la conseillère Stéphanie Larocque les raisons de son désaccord face à la réorganisation administrative et, étant donné son absence à la séance extraordinaire portant sur le budget, s'informe si elle aurait voté en faveur de l'adoption du budget.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 45.

2021-02-56 **<u>Levée de la séance</u>**

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

Pascal Quevillon
Maire

Charles-Élie Barrette
Directeur général

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pascal Quevillon
Maire